Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier à 20H30

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 07 ; Absents : 6

Présents : Mesdames : Sandra BELMONTE, Annick GIRARD, Odile GILLET
Messieurs : Éric HAUER, Sébastien CHAVENEAU, Christian BEAUDIN, Xavier LECOMTE

Absents : Madame : Diane ROGER
Messieurs : Romain MITTEAU, Olivier HURIER, Jordan CHASTAGNET, Stéphane VEDRINES, Bertrand GAUBICHER.

Pouvoirs : Monsieur Bertrand GAUBICHER donne pouvoir à Monsieur Sébastien CHAVENEAU
Monsieur Stéphane VEDRINES donne pouvoir Madame Odile GILLET

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 40

Sandra BELMONTE est désignée secrétaire de séance.

1 – Approbation du PV 08 - 2025

Monsieur le Maire demande si tout le monde a reçu le PV N°8 et demande s'il y a des remarques.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée par le Conseil municipal.

Vote : 8 pour et 1 abstention.

2 – Délibération CDG 45 protection social complémentaire des agents territoriaux

Le Conseil municipal autorise le CDG 45 à lancer un appel public à concurrence en vue de la mise en place d'une convention de participation et de l'adhésion à un contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance.

Concernant la santé, le Conseil municipal autorise également la participation à l'appel public à concurrence lancé par le CDG 45 afin d'adhérer à la convention correspondante.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 9 pour.

3 – Délibération pour la convention de Service d'occupation précaire permettant au CD45 d'installer des citernes Défense Incendie sur les terrains communaux.

Le conseil municipal est informé du projet de convention de service avec le Conseil Départemental 45 relatif à l'installation de deux citernes pour la défense incendie sur des terrains communaux.
Une convention d'occupation du domaine communal est nécessaire afin d'autoriser cette implantation.
Monsieur le Maire présente en séance les deux emplacements pressentis pour l'installation des citernes : route de Viglain et Chemin des Sables. Il précise qu'un rendez-vous est prévu le 03 Février 2026 avec Monsieur Chevalier, représentant du Département, afin d'examiner la possibilité d'approuver l'installation d'une citerne Chemin des Sables, pour une partie de parcelle qui est pour l'ENS.
Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal. **Vote : 9 pour**

4 – Délibération Convention de gestion permettant de fixer les modalités d'entretien et de gestion des équipements Défense des Forêts Contre l'Incendie par la commune

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une convention de gestion permettant de fixer les modalités d'entretien et de gestion des équipements DFCI par la commune.
Après discussion, le conseil municipal émet un accord de principe sur les modalités d'entretien et de gestion des équipements, telles que définies dans la convention proposée.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 9 pour.

5 – Délibération DETR DSIL pour la réhabilitation du Bar Tabac

Le Maire informe qu'une première demande de subvention avait été effectuée, mais que la Préfecture a informé qu'aucune aide ne sera accordée pour 2025 et qu'une nouvelle demande devra être faite pour 2026

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 9 pour.

6 – Délibération second débat sur PADD du PLUi

Le Maire informe que l'élaboration du PLUi a été interrompue pendant une durée de six mois, en raison d'un désaccord avec le bureau d'études, lequel souhaitait une diminution importante des surfaces constructibles sur les communes.

A l'issue de plusieurs échanges avec les services de la Préfecture, la Communauté de Commune a obtenu le maintien des surfaces constructibles plus importantes et la révision des documents d'urbanisme. La Communauté de communes s'est félicitée de l'issue favorable de ces négociations.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 9 pour.

7 – Délibération Evolution du progiciel Berger Levrault vers We Magnus

Le Maire explique que le nouveau logiciel, un peu plus onéreux, offre des fonctionnalités évoluées : proximité du formateur, transfert direct des flux dématérialisés vers la trésorerie.

Le logiciel actuel deviendra progressivement caduc.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 9 pour.

8 – Délibération Contrat de prestation de service pour STEP

Suite au dernier conseil, le Maire a rencontré les prestataires SUEZ et VEOLIA. A prestations équivalentes, le choix se porte sur SUEZ pour son tarif attractif.
Madame GIRARD demande si l'article 4 prévoit bien une facturation bimensuelle.
Le Maire confirme que oui.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 9 pour.

9 – Informations sur le tarif de la Performance système assainissement réseau eau potable suite aux votes des coefficients

Le Maire souhaite apporter une précision concernant le tarif appliqué à la performance sur le réseau d'eau potable et d'assainissement.

Lors du dernier conseil, il a été délibéré pour la performance les coefficients suivants : pour l'eau Potable 0,48 ; pour l'assainissement 0,40.
Ce qui nous donne un coût des taxes de 0,05 €/ m³ pour le Réseau d'eau potable et de 0,11 €/ m³ pour le Réseau assainissement.

10 – Informations sur les travaux du Château d'eau

Le Maire informe le conseil que concernant le château d'eau, des réserves ont été émises concernant le compteur cassé à changer, le détecteur de présence sur la porte d'accès à réparer et un cache à rajouter sur une bouche à clé.

Aucune action n'a été effectuée à ce jour, et le remplacement du compteur sera planifié dans la semaine prochaine ; intervention sur le réseau par la société TRASO.

11 – Informations RH

Le Maire informe que l'agent technique est prolongé pour son Congé longue maladie jusqu'au 8 avril 2026.

La commission RH a reçu une personne pour un poste à la commune. Ce dernier n'est pas disponible pour le moment.

12 – Questions diverses

Madame BELMONTE demande à ce que le panneau « Gîte de France » soit retiré Route de Viglain et si des trousseaux de clés supplémentaires sont disponibles, pour le petit gîte.

Monsieur le Maire répond que le panneau sera retiré et informe qu'il y a bien d'autres clés.

Monsieur CHAVENEAU signale qu'un administré gare son véhicule à cheval sur le trottoir et sur le passage piéton.

Cette situation oblige les enfants et les piétons à marcher sur la route, ce qui est dangereux.

Il est décidé qu'un courrier sera adressé à l'administré concerné.

Madame GIRARD demande à ce que l'ornière située sur le trottoir de la route d'Orléans avant la rue de Bagatelle, considérée comme dangereuse, soit rebouchée.

Fin de séance : 22H05